



Conseil Territorial de santé de Métropole-Flandres

***le 19 juin 2024
de 9h30 à 12h30
à Lille***

— **Ordre du jour**

- **1 – Présentation de la feuille de route territoriale Métropole-Flandres**
- **2 – Actualités des commissions territoriales et de la démocratie en santé**
 - Point d'actualité de la CTU et de la CTSM
 - Retour sur le jury de l'appel à initiatives démocratie en santé du 16 mai 2024
 - Information sur le label « droits des usagers de la santé » 2024
- **3 – Composition du Bureau**
 - Désignation de 3 représentants du collège 1 au bureau du CTS

RESTITUTION ATELIERS

« Feuille de route territoriale Métropole- Flandres »



Atelier 1 du 31 mai 2024 à Armentières

Renforcer la prévention pour réduire les inégalités de santé

11 participants

Ateliers du 4 juin 2024 à Lille

Favoriser le parcours de vie en santé mentale - **7 participants**

Promouvoir des parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap - **8 participants**

Assurer l'accès à la santé dans les territoires - **11 participants**

Accompagner le vieillissement et soutenir les aidants – **7 participants**

Les engagements 6 à 8

Mener à bien la modernisation des établissements de santé et médico-sociaux ;

Agir au plus près des territoires et mettre en œuvre les actions innovantes du Conseil National de la Refondation (CNR) Santé ;

Engagement transversal : poursuivre le développement du numérique au service de l'accès aux soins dans les territoires

**ont été présentés lors de l'assemblée plénière du CTS le
19 avril 2024**

Ressenti des participants sur les ateliers

Participation active, richesse
des échanges

Un document cohérent d'où se
dégagent des lignes de force

Intérêt de visualiser les
déclinaisons territoriales :
donne du sens aux territoires

A la fois orientations et actions
concrètes pour les territoires

Très structuré, précis, positif.

Présence du référent
thématique santé mentale
appréciée

En phase avec la logique CNR et
CTS

Réelle implication du CTS dans la co-rédaction de la feuille de route

**Les actions qui ont suscité
le plus d'intérêt chez les
participants aux ateliers
sont...**

Renforcer la prévention pour réduire les inégalités de santé

Objectif 1 : Promouvoir la prévention
Aller vers les publics éloignés de la prévention
Objectif 2 : Promouvoir un environnement favorable à la santé
Former et animer des ambassadeurs santé à l'école CPAM
Objectif 4 : Prévenir et agir face aux conduites addictives
Accompagner les femmes enceintes présentant des conduites addictives au sein des maternités jusqu'au 1 an de l'enfant ainsi que l'entourage
Objectif 6 : Réduire les inégalités sociales et territoriales face au cancer
Garantir l'accessibilité aux soins de supports pour améliorer la qualité de vie des patients. (espaces ressources cancer)
Déployer le dépistage des cancers notamment pour les populations les plus fragiles

Actions prioritaires par 90 à 100 % du groupe

Echanges

Vaccination HPV : rendre l'école plus proactive envers les parents

Mon bilan prévention : revoir à la hausse la rémunération de la consultation (chronophage)

Tabac : former les PS (prescription de substituts nicotiques sans formation) et sensibiliser les fumeurs pour qu'ils en parlent à leur PS

Santé-environnement : s'appuyer sur le réseau des villes santé OMS

S'inspirer des actions menées en cités éducatives (CPS)

Soins de support : conforter le financement des ERC

Renforcer les CMEI et étendre le droit de prescription à d'autres PS qui interviennent à domicile (IDE, MK...)

Couvrir l'ensemble du territoire de maisons sport santé, sensibiliser les mutuelle (reste à charge)

Santé précarité : soutenir l'interprétariat, rendre lisible l'offre de logements (un chez soi d'abord)

Transversal : accompagner le virage numérique, penser la massification des actions par public.

Parcours de vie en santé mentale

Objectif 1: Promouvoir une politique de santé mentale positive et développer la prévention et le repérage précoce
Prévenir les conduites suicidaires, notamment en sein des populations les plus vulnérables (VigilanS, 3114, Papageno...)
Objectif 2 : Favoriser l'inclusion des personnes concernées par les troubles psychiques, soutenir l'accompagnement des familles et des aidants, et faire évoluer les représentations sur la santé mentale
Soutenir le recrutement de médiateurs de santé-pairs dans les établissements sanitaires et sociaux ou médico-sociaux
Objectif 3 : Proposer une offre de soins coordonnée, adaptée selon l'âge, en fonction des besoins et du parcours de vie de la personne
Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) en psychologues ou infirmiers en pratique avancée
Objectif 4 : Attirer et fidéliser les professionnels des métiers de la psychiatrie et de la santé mentale dans les territoires, et promouvoir la délégation d'actes et les nouveaux métiers
Renforcer la présence des infirmiers en pratique avancée spécialisés en psychiatrie et santé mentale (IPA PSM) dans les centres médico psychologiques et aux urgences générales
Objectif 5: Accompagner et prendre en charge des enfants et des adolescents à risques ou vulnérables pour éviter l'aggravation des situations et les ruptures de parcours
Prévenir et prendre en charge la souffrance psychique des jeunes suivis dans les missions locales
Objectif 6 : Etendre et conforter le repérage et la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences en réponse aux besoins de soins et savoir orienter
Mieux répondre aux besoins de santé des victimes de violences intrafamiliales en renforçant les dispositifs de prise en charge des femmes et des enfants victimes en établissements de santé : <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à former les professionnels de santé ; - Renforcer et développer les dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences en ES ; - Continuer à accompagner les UAPED (unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger).

Actions priorisées par 85 à 100 % du groupe

Echanges

Prévention du suicide : être capable de s'adapter aux populations vulnérables.

Reformuler « Favoriser la représentation des aidants », sans viser une asso en particulier (UNAFAM)

Respect des droits : développer le programme Quality Rights

Retirer l'UMD de la feuille de route car dispositif régional.

Augmenter le temps de consultation (30 min) « Mon soutien psy »

Promouvoir des parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Objectif 4 : Améliorer l'accès au repérage et au dépistage dans un objectif d'accompagnement précoce et permettre l'inscription de tous les enfants en situation de handicap dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture

Identifier des places d'IME mobilisables 365j/365

Déployer de nouveaux dispositifs de scolarisation pour enfants présentant des TSA/TND sur le territoire des Flandres et de la métropole.

Déployer une offre d'accompagnement spécifique pour les enfants présentant une double vulnérabilité (handicap/ASE), dans le cadre des instructions nationales à venir et dans la continuité du groupe de travail initié entre la C360 du Nord, le CD du Nord (ASE) et l'ARS

Actions prioritaires par 75 à 85 % du groupe

Echanges

Inciter les ES à mieux utiliser l'outil France Assos Santé (check-list) sur la prise en charge des PSH

Améliorer l'accessibilité des bâtiments des PS (loi 2005)

Etre attentif à l'état de l'offre psy suite à orientation. Vigilance sur le repérage précoce et l'après

Disposer de temps psychologue dans les structures municipales (crèches, centres sociaux...) pour accompagner professionnels et parents

Promouvoir les outils FALC, pictogrammes, etc. pour les adultes aussi

Développer les places en MAS

Améliorer l'accueil en ES / handicap psychique : accès adapté aux soins somatiques.

Faciliter le déplacement des médecins à domicile

Transversal : questionnaire sur le rôle du CTS dans le suivi/accompagnement de certains sujets

Assurer l'accès à la santé dans les territoires

Objectif 1 : Adapter notre offre de formation paramédicale aux besoins des territoires
Promouvoir l'apprentissage pour les formations des infirmiers, aides-soignants et bientôt auxiliaires de puériculture
Accompagner les instituts de formation dans l'optimisation de leur capacitaire : actions qualitatives en lien avec le recrutement des candidats et leur maintien en formation (éviter l'interruption)
Objectif 3 : Renforcer l'attrait des territoires sous-denses auprès des étudiants en santé
Proposer des solutions d'accompagnement logistique pour les étudiants en santé en renforçant l'offre d'hébergement en lien avec les élus, les universités, le CROUS et le rectorat
Objectif 6 : Garantir la réponse aux besoins de soins non programmés et aux urgences
Améliorer la connaissance du parcours en soins non programmés du grand public et apporter une meilleure visibilité sur les offres de soins non programmés disponibles sur le territoire via la cartographie régionale sur le site de l'ARS
Accompagner le déploiement des moyens pour la gestion des lits et des parcours dans chaque établissement et sur chaque territoire, afin d'organiser la recherche de solutions aux besoins de lits pour les hospitalisations non programmées et d'optimiser les parcours
Objectif 7 : Accompagner les évolutions de l'usage de l'imagerie médicale : télé radiologie, apports à la permanence des soins, coopérations territoriales et pertinence des actes
Accompagner le déploiement du projet Arianes (achat d'une IRM 7 Tesla, mise en réseau avec les IRM 3 Tesla de la région) afin de donner accès à des diagnostics de haut niveau, dans le cadre d'un projet de recherche et d'IA, et pour améliorer la détection, le diagnostic et la prise en charge des pathologies psychiatriques.

Actions prioritaires par 70 à 80 % du groupe

Echanges

Vérifier le profil de l'étudiant avant l'entrée en IFSI (décalage projeté /réalité)

Optimiser l'organisation des stages : 3^{ème} = trop tôt, 2^{nde} en même temps que stages LP !

Développer des mesures en faveur des spécialistes et de l'hôpital de proximité

Améliorer les conditions de travail pour donner envie aux jeunes de faire le même métier que leurs parents ou connaissances

Promouvoir les aides à l'installation ARS/CPAM trop peu connues des jeunes PS.
Faire matcher offre et demande. Communication / faire savoir

Soutenir les PS avant l'abandon de leur activité libérale : qualité de réponse du territoire comme élément de maintien des PS

Augmenter les capacités de formation des IPA – **Proposition d'action à ajouter**

Etre vigilant à la complémentarité entre ARIANES et l'imagerie « classique »

Accompagner le vieillissement et soutenir les aidants

Objectif 1 : Repérer et prévenir les fragilités et la perte d'autonomie
Développer des projets territoriaux innovants alliant prévention et soins, par exemple sur les chutes en lien avec les filières gériatriques, acteurs du premier recours et les maisons sport santé, mais également sur d'autres sujets (iatrogénie médicamenteuse en EHPAD ou à domicile, troubles bucco-dentaires ...)
Déployer l'expertise médicamenteuse par les bilans de médication, à partir de dispositifs « d'aller-vers ». Les conditions du déploiement de la consultation de prévention à 65 ans (PLFSS 2023) sont attendues pour application
Soutenir la diffusion d'une culture du bien vieillir notamment par le déploiement des examens de prévention santé Séniors et jeunes retraités en centre d'examen de santé
Objectif 2 : Soutenir les aidants et les accompagner au quotidien en renforçant notamment la communication et l'information du grand public et des professionnels
Déployer des dispositifs d'accueil et de répit innovants (Accueils de jour -AJ- itinérants, Hébergements temporaires modulables - HTM-, Hébergements temporaires en sortie d'hospitalisation - HTSH-, etc.) selon les besoins des territoires.
Objectif 3 : Ajuster et accompagner la transformation de l'offre sur les territoires selon les besoins identifiés
Restructurer les services à domicile en lien avec le conseil départemental, vers des services autonomie à domicile (SAD) mixtes

Actions prioritaires par 70 à 85 % du groupe

Echanges

Améliorer le suivi de la prise de médicaments : risque iatrogénique, prises multiples, risque de chute et autres. Lien pharmacien-médecin pour améliorer le suivi ordonnance / compléments. Eviter les ruptures dans la prise de traitements

Mettre en place une ordonnance numérique avec alerte en fin de validité ?

Communiquer sur les mutuelles disponibles selon les revenus

Etre attentif à la lisibilité pour les usagers de la réforme des services et soins à domicile

Ajouter un objectif sur la lisibilité ?

Apporter des réponses aux aidants qui ont besoin de répit, notamment aidants vieillissants.

Rendre l'offre sur la complexité lisible pour les professionnels : CRT, DAC

Contribution du CTS à la feuille de route

1/ Une méthodologie participative : engagement du CTS dans la rédaction de la feuille de route

2/ Les ateliers ont permis d'amender le document, d'apporter des précisions

3/ Fils rouges des échanges

- enjeux de lisibilité, de cohérence

**- souhait du CTS de réaliser un suivi : feuille de route non figée,
« démarche qui vit »**

Point d'actualité des commissions



La CTU

- Depuis la dernière plénière CTS, la CTU a effectué son travail collectif d'analyse du RADU en direction de la CRSA via la CSDU.
- La contribution de la CTU à l'avis régional sur le RADU 2023 a été transmis à la CSDU le 11 juin dernier

La CTSM

La prochaine réunion se déroulera le 27 juin, dans les locaux de l'ARS à Lille

Composition du Jury AAIDS 2024 du territoire de la Métropole-Flandres



Nom	Prénom	Siège occupé au sein du CTS (<i>bureau, RU, collège...</i>)
ABED-MADI	Lahanissah	Représentante des usagers APF France Handicap
BRACKENIER	Marie-Thérèse	Représentante des usagers FNAR
FLOCH	Josseran	Président de la commission territoriale des usagers de la Métropole-Flandres
VAN RECHEM	Françoise	Représentante des usagers UFC Que choisir

Projets Métropole-Flandres



Nb de projets déposés

Nb de projets recevables

En 2024 : 9

5

En 2023 : 16

9

En 2022 : 20

15

En 2021 : 6

3

Suite à la sélection par le jury :

5 projets financés dont 2 partiellement et 3 totalement

AAIDS : projets retenus

Classement	Porteur	Intitulé du projet	Financement
1	L'Univers - La Cantine du Cœur	Usagers / professionnels : la Communauté participative de l'Univers	5 000 €
2	ESAT Hors les Murs Ladapt	Dispositifs dating journée d'amélioration de la connaissance des dispositifs d'insertion et lutte contre les discriminations	4 900 €
3	EPSM Lille Métropole	Porte-parolat des usagers du pôle 59G20	5 740 €
4	CCAS de Tourcoing	Groupe de travail territorial : participation des habitants et usagers de la santé à l'analyse des besoins sociaux	1 680 €
5	Ville de Villeneuve d'Ascq	Co-construction d'un outil ludique de promotion de la santé mentale	2 680 €

Le label « droits des usagers de la santé » 2024



Appel à projets de l'ARS et de la CRSA, du 3 juin au 3 septembre

Objectif :

- Repérer les expériences exemplaires et les projets innovants menés en région, en matière de promotion des droits des usagers
- donner une plus grande visibilité aux initiatives locales exemplaires et à **permettre leur diffusion.**

Le label est ouvert aux associations et fondations, ainsi qu'aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

6 « Prix du jury » d'une valeur de **1 500 €** chacun

2 « Grands prix régionaux » d'une valeur de **2 250 €** chacun

CTS : Composition du bureau

Le bureau du CTS, installé en juin 2022, comprend **11 membres**, répartis comme suit :

- 4 membres de droit : président, vice-présidents, les 2 présidents des commissions usagers et santé mentale ;
- **4 membres du collège 1** (professionnels et offreurs des services de santé) ;
- 1 membre du collège 2 (représentants d'usagers) ;
- 1 membre du collège 3 (représentants des collectivités territoriales) ;
- 1 membre du collège 4 (Etat et organismes de sécurité sociale)

Chaque collège élit en son sein les représentants qui siègent au bureau

3 postes parmi les 4 que compte le collège 1 **ne sont plus pourvus**.

Appel à candidature par mail le 7 juin : pas de candidats déclarés.

CTS : missions du bureau



Le bureau propose l'ordre du jour et prépare les réunions de l'assemblée plénière.

Il assure l'information et les échanges préalables sur les travaux des formations spécialisées.
Il mène une réflexion sur les perspectives de travaux du CTS.

Il peut décider de faire appel à un expert ou à un invité.

Il peut proposer à l'assemblée plénière d'actualiser le règlement intérieur du CTS.

Il recueille les questions et suggestions des membres du CTS et en assure l'exploitation.

Il élabore les projets d'avis et/ou de propositions du CTS.

Il valide les axes de travail répondant à des priorités territoriales identifiées et coordonne les groupes de travail.



Conseil Territorial de santé de Métropole-Flandres

Merci de votre attention